



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 mars 2020 à 20h00 à la salle Intergénérationnelle de Souilly
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Convocation du 20 février 2020

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : KORKMAZ Ozlay, PETTAZZONI Alfred, MINUTO David, GILSON Bernard, REALE Claude, PIERRON Patrick, BRY Hubert, JAUNEL Aurélien

Etaient remplacés : BRY Hubert par STENOUCÉ Cédric, PIERRON Patrick par MULLER Richard

Absents : TOUSSAINT Francis, WATRIN Laurent, MARS AUX Arnaud, MARTIN Philippe, BAI Denis, NORBERT Jean-Michel.

Pouvoirs : Alfred PETTAZZONI à Serge NAHANT, Aurélien JAUNEL à Jean-Pierre JAUNEL, Bernard GILSON à Alain HENRIONNET, David MINUTO à Fabricia VOL

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Ouverture de séance

Monsieur Serge NAHANT, Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée, ouvre la séance à 20h00.

Il a ensuite été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du conseil communautaire, **Madame Christine HABART** a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du dernier compte rendu du conseil communautaire

Le compte rendu du conseil communautaire du 6 février 2020 est approuvé.

1- Administration générale – RH

- Comptes de gestion 2019 :
 - Approbation du Compte de gestion : budget général et budgets annexes

- Comptes Administratifs 2019 :
 - Approbation du compte administratif : budget général et budgets annexes

- Affectation du résultat des budgets

- Budget prévisionnel 2020 :
 - Budget prévisionnel général 2020
- Budget Prévisionnel 2020 – Zone de Villers
- Budget Prévisionnel 2020 – Zone des Souhesmes
- Budget Prévisionnel 2020 – Zone entre deux haies à Dieue
- Budget Prévisionnel 2020 – Boulangerie de Souilly
- Budget Prévisionnel 2020 – Déchets ménagers
- Budget Prévisionnel 2020 – Déchèterie
- Budget Prévisionnel 2020 – Tourisme

Le Président tient à remercier le travail des Vice-présidents et des services pour l'élaboration des documents budgétaires. Il apporte plusieurs précisions sur les budgets prévisionnels.

Il propose de reporter le vote des taux, les éléments n'ayant pas été transmis par les services de l'État. Il indique que le budget a été préparé à recettes constantes par rapport à 2019.

Il évoque les projets 2020, notamment des travaux d'investissement dans les écoles, la réalisation de voirie sur la zone des SOUHESMES, la mise en œuvre de la fibre et plusieurs études de maitrises d'œuvres, notamment pour la vélo-route voie-verte, la requalification du site SARAP, le projet de multi-accueil sur le secteur Voie-Sacrée.

Concernant les ressources humaines, il indique que les dépenses ont légèrement augmentées, notamment par le passage à 35h00 d'un agent technique, avec mise à disposition des communes, l'emploi sur une année complète de la seconde équipe d'insertion et la budgétisation sur 6 mois d'un poste d'ingénieur travaux, mais sans certitude sur un recrutement en 2020.

Pascal Pierre demande pourquoi il convient de procéder à l'achat d'une climatisation portable pour le centre de loisir des SOUHESMES.

Le Président indique qu'il fait très chaud à la salle des fêtes des Souhesmes durant le centre d'été et qu'il est nécessaire d'acheter une climatisation, qui pourra servir à d'autres services en dehors de la période de centre de juillet.

Le Président indique également qu'une décision sera prise courant juin quant à l'avenir de la déchetterie de la Grimoirie, et la possibilité de construction d'une nouvelle déchetterie plus grande.

Concernant le budget annexe de la Zone des Souhesmes, Daniel Sanzey indique que la gestion de stock diminue au fur et à mesure des ventes de parcelles. Il précise aussi que pour le budget annexe de la Zone entre deux haies, ce sont des dépenses réelles qui ont été faites.

- Subvention aux budgets annexes : tourisme et zone des Souhesmes.

Le Président indique qu'il s'agit de reconduire les subventions comme en 2019.

- Adhésion à divers organismes : *CAUE (0.70 €/habitant), Mission locale (9 000 €), Meuse Initiative (640 €), Association des Chantiers d'Insertion (110 €), ADGCF (981 €), Fédération française du cyclisme (900 €), SITLOR, FROTSI LORRAINE (275 €), Meuse Action Qualité (30 €).*

Le Président indique qu'il s'agit de reconduire les adhésions de 2019. Il propose de suspendre la décision d'adhésion à la Mission locale afin de recueillir plus d'éléments nécessaires à la prise de décision.

- Cotisations annuelles organismes partenaires : *Agence d'attractivité de la Meuse, PETR.*

Frédérique Serré rappelle les missions de l'agence d'attractivité, à savoir, le marketing territorial, le développement économique et touristique. Le montant de la cotisation annuelle est d'environ 9 300 €.

Concernant la cotisation au PETR, le Président indique que la demande initiale était d'augmenter la cotisation pour faire face à un besoin de trésorerie, mais qu'après discussion en comité politique, le montant 2020 a été ramené à celui de 2019, à savoir $1.45 + 0.10 = 1.55\text{€}$.

2- Cohésion sociale

- ILCG – demande de subvention 2020 – *(0,16 euro par habitant pour les ILCG)*

Le Président indique qu'il s'agit de reconduire le même procédé que l'année passée.

- ADMR – demande de subvention 2020 *(sur la base de 1,20 euro par habitant pour les ADMR + 1000,00 euros en faveur de l'ADMR du Val de Meuse et du Plateau de Souilly pour la réalisation de son journal associatif.)*

Le Président indique qu'il s'agit de reconduire le même procédé que l'année passée.

- ADMR - demande de subvention 2020 pour le portage de repas : *0,60 euro par habitant*.

Le Président indique qu'il s'agit de reconduire le même procédé que l'année passée, sauf qu'à partir de 2020, c'est l'ADMR qui assure le portage de repas et plus l'ILCG.

- Subventions 2020 aux clubs sportifs et associations culturelles reconnus d'intérêt communautaire : reconduction de l'enveloppe 2019.

Frédérique Serré annonce le détail des subventions proposées par la Commission conformément aux critères du règlement d'intervention, à savoir : pour les clubs sportifs 11 770 € ; pour les associations culturelles 4 275€ ; pour les associations historiques 1 500 € ; pour les manifestations exceptionnelles 8 748 € soit un total de 26 295 €.

3- Patrimoine

- Marché ECF 2020 : autorisation donnée au Président de lancer la mise en concurrence travaux

Gérard Buys explique la démarche qui a été réalisée : visite de toutes les communes afin de définir les rues nécessitant une intervention en 2020, puis transmission du montant estimatif des travaux.

Il précise que suite à arbitrage les rues qui ne seront pas faites en 2020 seront reportées à 2021.

Il indique qu'il n'y aura pas de travaux d'ouvrages d'art cette année. Il ajoute que la réception des ouvrages d'art à Osches et Vadelaincourt a été faite le 05 mars 2020.

Il précise que la commande d'enrobé à froid a été effectuée (120€/tonne), avec livraison prochaine puis distribution dans les communes qui en ont commandé.

- Proposition d'achat d'une bande de terrain derrière notre bâtiment situé 1 rue du bief à DIEUE, afin de permettre l'installation de fenêtre à l'arrière du logement.

Luigi FORNITO précise que le terrain fait environ 50 m2 pour un montant de 8 000€, mais qu'il est pertinent que la Codecom s'en rende acquéreur afin de pouvoir créer ou agrandir les ouvertures à l'arrière de notre bâtiment.

- Proposition d'achat d'un terrain sur le site de la Grimoirie, pour réserve foncière.

Le Président indique que le coût du terrain est intéressant, et que même si le projet de déchèterie ne se concrétisait pas, la Codecom pourra avoir d'autres opportunités. Il précise que le prix est de 6 063 € pour 1.62 hectares.

- OPAH : proposition d'avenant n°4 afin d'augmenter les objectifs au regard des résultats déjà atteints et proposition de reconduction pour une 5^{ème} année au regard de la dynamique des 3èmes et 4èmes années.

Louis FORNITO rappelle les objectifs de l'OPAH et précise que le nombre de dossier programmé a été atteint et même dépassé pour certaines thématiques. Au regard de ces bons résultats, il propose la prolongation d'une année supplémentaire soit une cinquième année.

4- Développement – économie

- Zone du Raisin : proposition d'achat par la Codecom à la SANEF d'un terrain d'environ 6.5 hectares.

Daniel Sanzey rappelle que la zone se situe à Dugny sur Meuse. Il ajoute qu'elle a vocation à accueillir l'installation d'entreprises de travaux publics. Il indique qu'une opportunité d'acquérir des terrains propriété de la SANEF se présente pour agrandir cette zone, mais qu'une problématique est cependant rencontrée à cause du captage de Belleray (protégé par DUP). Il ajoute que les discussions se poursuivent, et que le coût d'achat serait d'environ 150 000 €.

5- Scolaire – enfance – jeunesse

- Projet de création de structures multi-accueils et micro-crèche sur le territoire Voie Sacrée : lancement de la mise en concurrence de maîtrise d'œuvre pour la création de la première structure.

Karine Helmingier rappelle les différentes rencontres avec la CAF et les études préalablement faites.

Elle indique que l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet A3Partenaires, confirme le besoin d'une structure sur SOUILLY notamment dans le cadre du renforcement de l'école et à MOULIN-BRULÉ dans le cadre du développement de la zone des Souhesmes.

Elle ajoute que la proposition faite par la commission scolaire-enfance est la création d'un multi-accueil de 15 places à Souilly avec une évolution possible à 20 places et d'une structure de type micro-crèche à Moulin Brulé. Elle précise que si le conseil émet un avis favorable, la mise en concurrence de la maîtrise d'œuvre pourra être lancée pour SOUILLY dans un premier temps, le terrain n'étant pas encore disponible à la vente.

- Proposition de subvention voyage scolaire en Italie collège ANCEMONT pour les élèves issus du secteur Meuse-Voie Sacrée.

Gilles VAUTRIN, propose comme habituellement, une subvention de 50 € sera versée à toutes les familles du secteur Voie-Sacrée participants au voyage.

- Budget : subvention voyages scolaires des écoles primaires (*montant forfaitaire attribué par élève aux écoles du territoire de Meuse-Voie Sacrée pour les voyages et sorties scolaires comprenant les transports et animations*)

Gilles VAUTRIN propose le maintien du montant de 2019, à savoir 36€/élèves.

- Budget : détermination du forfait fournitures scolaire par élève pour les écoles de la Codecom.

Gilles VAUTRIN propose le maintien du forfait de 2019, soit 50€/élève.

- Participation carte transport scolaire pour le collège pour l'année scolaire 2020/2021.

Gilles VAUTRIN rappelle que les cartes de bus pour les maternelles et primaires sont désormais gratuites, et que le prix des cartes pour les collégiens passe de 85 € en 2019 à 94 € en 2020. Il propose le maintien de la participation de la Communauté de communes, soit 40 € pour une carte.

- Transport collège élèves de OSCHES : proposition de reconduction de la mise en place d'une navette taxi pour l'année scolaire 2020-2021. *Pour rappel : participation de la Région à hauteur de 1 500 € par élève transporté et de la Commune de OSCHES pour 50% du reste à charge de la Codecom.*

Le président propose que l'on continue sur le même principe de participation de la Codecom comme c'est le cas depuis plusieurs années, la Région n'ayant pas modifié sa position.

6- Environnement

- Point dossiers en cours

Christian MAURER indique qu'en ce qui concerne le SM3A, les travaux sur la Cousance se terminent, et précise qu'une convention a été prise avec l'EPAMA pour poursuivre les travaux du Billonneau.

7- Questions diverses

Catherine COLLINET-JUNG indique que les Tavuleurs seront à Ancemont le 13 mars et à Ambly le 21 mars.

Le Président fait remarquer qu'il s'agit du dernier conseil communautaire dans cette configuration avant les élections municipales.

Il tient à remercier les Vice-présidents pour le travail réalisé, notamment au niveau de la préparation budgétaire en lien avec les commissions et les services. Il tient également à remercier l'ensemble des délégués communautaires pour leur implication durant le mandat écoulé, en rappelant l'intérêt des missions portées par la Communauté de commune pour le territoire et plus particulièrement le développement économique. Il tient à remercier les conseillers municipaux qui ont participé au travail des commissions, durant cette mandature.

Il remercie également l'ensemble des personnels de la Communauté de communes pour leur implication quotidienne.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Approbation compte de gestion 2019 – Budget principal

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE

Le compte de gestion 2019 du budget principal de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée dressé par Monsieur le Trésorier.

Approbation compte de gestion 2019 – Budgets annexes

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE

Par un vote séparé pour chacun de budgets, les comptes de gestion 2019 des budgets annexes de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée :

- ***Budget annexe Zone artisanale de Villers***
- ***Budget annexe Zone d'activité des Souhesmes***
- ***Budget annexe Zone entre deux haies***
- ***Budget annexe Boulangerie de Souilly***
- ***Budget annexe Déchets ménagers***
- ***Budget annexe Déchèterie***
- ***Budget annexe Tourisme***

Approbation compte administratif 2019 – Budget principal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de COMMUNES,

ADOpte

Le compte administratif 2019 du Budget principal de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

Budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	266 875.78 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	475 093.53 €
- résultat cumulé de l'exercice	723 969.31€
- résultat d'investissement reporté	- 187 091.49 €
- résultat de fonctionnement reporté	1 413 467.36 €
- résultat global cumulé de clôture	1 950 345.18 €

Approbation compte administratif 2019 – Budget annexe Boulangerie Souilly

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2019 du Budget Annexe de la boulangerie de SOUILLY de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	2 818.17 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	3 249.42 €
- résultat cumulé de l'exercice	6 067.59 €
- résultat d'investissement reporté	-20 569.19 €
- résultat de fonctionnement reporté	- €
- résultat global cumulé de clôture	-14 501.60 €

Approbation compte administratif 2019 – Budget annexe déchets ménagers

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2019 du Budget Annexe déchets ménagers de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	28 145.15 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	16 694.97 €
- résultat cumulé de l'exercice	11 450.18 €
- résultat d'investissement reporté	99 700.11 €
- résultat de fonctionnement reporté	487 695.62 €
- résultat global cumulé de clôture	598 845.91 €

Approbation compte administratif 2019 – Budget annexe déchetterie

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2019 du Budget Annexe déchetterie de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	1 998.47 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	220.28 €
- résultat cumulé de l'exercice	2 218.75 €
- résultat d'investissement reporté	3 604.45 €
- résultat de fonctionnement reporté	-220.28 €
- résultat global cumulé de clôture	5 602.92 €

Approbation compte administratif 2019 – Budget annexe tourisme

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2019 du Budget Annexe Tourisme de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	737.94 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	476.89 €
- résultat cumulé de l'exercice	1 214.83 €
- résultat d'investissement reporté	423.17 €
- résultat de fonctionnement reporté	6 574.17 €
- résultat global cumulé de clôture	8 212.13€

Approbation compte administratif 2019 – Budget zone de Villers

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2019 du Budget Annexe de la zone artisanale de Villers de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	- 16 277.13 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	17 537.31 €

- résultat cumulé de l'exercice	1 260.18 €
- résultat d'investissement reporté	- 177 989.00 €
- résultat de fonctionnement reporté	112 252.20 €
- résultat global cumulé de clôture	- 64 476.62 €

Approbation compte administratif 2019 – Budget zone des Souhesmes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2019 du Budget Annexe de la zone des Souhesmes de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	- 713.00 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	522.23 €
- résultat cumulé de l'exercice	- 190.77 €
- résultat d'investissement reporté	- 63 692.71 €
- résultat de fonctionnement reporté	658.06 €
- résultat global cumulé de clôture	63 225.42 €

Approbation compte administratif 2019 – Budget zone entre deux haies

Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

ADOPTE

Le compte administratif 2019 du Budget Annexe de la zone entre deux haies de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	- 377 188.93 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	0.44 €
- résultat cumulé de l'exercice	-377 188.49 €

Affectation du résultat

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE que le résultat cumulé de la section d'exploitation du budget principal est affecté entièrement à la section d'investissement, soit 278 046.00 €.

DECIDE que le résultat cumulé de la section d'exploitation du budget annexe boulangerie de Souilly est affecté entièrement à la section d'investissement, soit 2 818.17 €.

Budget primitif budget principal 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2020 du budget principal de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2020	Recettes	Dépenses
Investissement	3 888 752.18 €	3 888 752.18 €
Fonctionnement	8 971 007.89 €	8 971 007.89 €
Totaux	12 859 760.07 €	12 859 760.07 €

Budget primitif Boulangerie Souilly 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2020 - « budget annexe Boulangerie de SOUILLY » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2020	Recettes	Dépenses
Investissement	23 859.77 €	23 859.77 €
Fonctionnement	12 970 €	12 970 €
Totaux	36 829.77 €	36 829.77 €

Budget primitif déchetterie 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2020 - « budget annexe déchetterie » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2020	Recettes	Dépenses
Investissement	17 400 €	17 400 €
Fonctionnement	337 846.08 €	337 846.08 €
Totaux	355 246.08 €	355 246.08 €

Budget primitif déchets ménagers 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2020 - « budget annexe déchets ménagers » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2020	Recettes	Dépenses
Investissement	529 803.91 €	529 803.91 €
Fonctionnement	1 178 158.65 €	1 178 158.65 €
Totaux	1 707 962.56 €	1 707 962.56 €

Budget primitif tourisme 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2020 - « budget annexe Tourisme » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2020	Recettes	Dépenses
Investissement	11 101.11 €	11 101.11 €
Fonctionnement	55 789.00 €	55 789.00 €
Totaux	66 890.11 €	66 890.11 €

Budget primitif zone de Villers 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2020 - « budget annexe de la zone artisanale de Villers sur Meuse » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2020	Recettes	Dépenses
Investissement	446 740.13 €	446 740.13 €
Fonctionnement	387 046.51 €	387 046.51 €
Totaux	833 786.64€	833 786.64 €

Budget primitif zone des Souhesmes 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2020 - « budget annexe de la zone des SOUHESMES » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2020	Recettes	Dépenses
-----------	----------	----------

Investissement	2 712 492.06 €	2 712 492.06 €
Fonctionnement	2 935 734.64 €	2 935 734.64 €
Totaux	5 648 226.70 €	5 648 226.70 €

Budget primitif zone entre deux haies 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2020 - « budget annexe de la zone entre deux haies » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2020	Recettes	Dépenses
Investissement	853 609.93 €	853 609.93 €
Fonctionnement	476 431.00 €	476 431.00 €
Totaux	1 330 040.93 €	1 330 040.93 €

Subvention d'équilibre aux budgets annexes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° LE VERSEMENT d'une subvention de 35 348 € au budget tourisme et de 21 610 € au budget Zone des Souhesmes, conformément à la délibération n°12 du 5 mars 2020 relative au vote du budget primitif 2020.

2° D'AUTORISER le Président à procéder à cette opération.

Adhésion à divers organismes

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'ADHERER et de COTISER aux divers organismes suivants :

- CAUE de la Meuse (0.70 €/habitant)
- Meuse Initiative (640 €)
- ACI (Association des Chantiers d'Insertion) (110 €)
- Fédération Française du Cyclisme (900 €)
- SITLOR

- FROTSI Lorraine (275 €)
- Meuse Action Qualité (30 €)
- ADCF (abonnement)

2° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Participation 2020 à divers organismes

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE VERSER la cotisation 2020 aux deux organismes suivants :

- Agence d'attractivité de la Meuse (sur la base de 1 €/habitant)
- PETR du Pays de VERDUN (sur la base de 1.55 €/habitant)

2° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Subvention 2020 ADMR et ILCG

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE PARTICIPER financièrement au fonctionnement de l'ADMR et de l'ILCG du Val de Meuse et du Plateau de Souilly pour les Communes adhérentes, de leurs associations respectives pour les autres Communes.

Ø Le montant de la cotisation est fixé à 0,16 euro par habitant pour l'ILCG Val de Meuse et Souilly sur la base de 9 317 habitants, **soit une participation de 1 490.72 euros ;**

Ø Le montant de la cotisation est fixé à 1,20 euro par habitant pour les ADMR, sur la base de 9 317 habitants, **soit une participation totale de 11 180.04 euros répartis comme suit :**

- 9 901.20 € pour l'ADMR Val de Meuse et plateau de Souilly (8 251 habitants relevant de notre Codecom) ;
- 241.20 € pour l'ADMR de Clermont (201 habitants relevant de notre Codecom)
- 1 038 € pour l'ADMR du Verdunois (865 habitants relevant de notre Codecom).

Ø Le montant de la cotisation afférente **au portage des repas à domicile pour les ADMR** est fixé à 0,60 euro par habitant, sur la base de 9 317 habitants, **soit une participation totale de 5 590.20 euros répartis comme suit :**

- 4 950.60 € pour l'ADMR Val de Meuse et plateau de Souilly (8 251 habitants relevant de notre Codecom) ;
- 120.60 € pour l'ADMR de Clermont (201 habitants relevant de notre Codecom)
- 519 € pour l'ADMR du Verdunois (865 habitants relevant de notre Codecom).

Ø Une aide de 1000,00 euros est par ailleurs arrêtée en faveur de l'ADMR du Val de Meuse et du Plateau de Souilly pour la réalisation de son journal associatif.

Subventions 2020 clubs et associations

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants (Madame GUERMEUR quitte la salle durant les débats et ne prend pas part au vote)

DECIDE

1° D'ATTRIBUER les subventions 2020 aux clubs sportifs et associations culturelles conformément au tableau annexé à la présente

2° D'AUTORISER le Président à procéder au versement des subventions 2020 aux clubs et associations.

Aide à la mobilité : Transport scolaire collègue

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° L'OCTROI d'une aide exceptionnelle aux familles habitants sur le territoire de la CODECOM Val de Meuse-Voie Sacrée dont le(s) enfant(s) est/sont scolarisé(s) de la 6^{ème} à la 3^{ème} (établissements publics ou privés) sur la base forfaitaire de :

- 40 € pour une carte transport scolaire.
- 80 € pour deux enfants et plus de la même famille.

Cette aide, correspondant à l'année scolaire 2020/2021 sera versée en 2020 et en 2021 jusqu'au 30 juin.

2° D'AUTORISER le Président à signer toutes pièces et documents afférents à ces versements.

Zone du raisin : acquisition terrain SANEF

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à négocier le prix d'achat de la parcelle référencée ZB 186 pour une surface d'environ 64 440 m² ;

2° D'AUTORISER l'achat de cette parcelle dans la limite de l'enveloppe attribuée au budget primitif 2020 ;

3° D'AUTORISER le Président à signer l'acte notarié ou tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

Création de structures multi-accueils

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° DE VALIDER la solution proposée par la Commission enfance-scolaire, soit la création d'une structure multi-accueil de 15 places à SOUILLY avec possibilité d'extension à 20 places et d'une micro-crèche de 9 places à MOULIN BRULE ;

2° D'AUTORISER le Président à lancer une mise en concurrence pour une maîtrise d'œuvre sur le site de SOUILLY, le terrain étant en cours d'acquisition ;

3° DE SOUMETTRE à l'approbation du Conseil communautaire le lancement de la mise en concurrence de maîtrise d'œuvre pour le site de MOULIN BRULE, dès que le terrain envisagé sera disponible à la vente ;

4° D'AUTORISER le Président à signer toutes pièces et documents relatifs à la présente délibération.

Achat d'une bande de terrain à Dieue

Le conseil, après en avoir délibéré et à la majorité :

DECIDE

1° D'AUTORISER l'acquisition d'une bande de terrain d'une superficie d'environ 50 m² sur la parcelle cadastrée section AB 99 située en limite de propriété de la parcelle cadastrée section AB 100, au prix de 8 000 € ;

2° LA PRISE EN CHARGE par la Codecom des frais afférents à cette acquisition, notamment les frais de géomètre et de notaire ;

3° D'AUTORISER le Président à signer l'acte notarié et tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Achat d'un terrain sur le site de la Grimoirie à Belrupt

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'ACQUERIR auprès des communes de BELLERAY et BELRUPT les parcelles cadastrées A314, 839, 840, 841 et 843, au lieu-dit les Piloux, sur le site de la GRIMOIRIE de BELRUPT pour une contenance de 1ha 62 a 49 ca, au prix de 6 063 € ;

2° LA PRISE EN CHARGE par la Codecom des frais afférents à cette acquisition, notamment les frais de géomètre et de notaire ;

3° D'AUTORISER le Président à signer l'acte notarié et tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

ECF 2020 : lancement mise en concurrence travaux

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à lancer une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée pour le marché de travaux entretien voirie 2020.

2° D'AUTORISER le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

OPAH : avenant n°3 à la convention du 25 mai 2016 – avenant URBAM

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

DECIDE

1° LA PROLONGATION d'une seconde année supplémentaire la convention du 25 mai 2016 portant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), soit jusqu'au 24 mai 2021, sous réserve du maintien des conditions de financement actuelles par les différents partenaires ;

2° LA PROLONGATION d'un (1) an supplémentaire le marché de suivi animation avec URBAM CONSEIL,

3° D'AUTORISER le Président à signer tous avenants ou autres documents nécessaires à cette extension.

Fournitures scolaires 2020

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° DE VERSER pour l'année 2020 un forfait par élève au titre des fournitures scolaires de 50 € TTC pour toutes les écoles primaires publiques du territoire (DUGNY, SOUILLY, ANCEMONT, TILLY, VILLERS, LES MONTHAIRONS, SOMMEDIÈUE, DIEUE, BELRUPT).

Participation transport scolaire commune de Osches

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° DE RENOUVELER ces modalités de transport sur ladite commune pour l'année scolaire 2020/2021.

2° D'AUTORISER M. le Président à signer la convention financière avec la Région Grand Est ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

3° DE FIXER la répartition du reste à charge comme suit :

- 50 % du solde à la charge de la Commune de Osches
- 50 % du solde à la charge de la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée

Collège Ancemont : participation voyage scolaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE VERSER une participation aux familles issues du secteur Meuse-Voie Sacrée dont l'enfant (les enfants) participe(nt) au voyage scolaire en Italie équivalente à 50 € par élève, sous réserve de présentation par la famille des pièces justificatives suivantes :

- Une demande de versement ;
- Une facture acquittée payée, ou tout justificatif de règlement transmis par le collège ;
- Un RIB.

2° D'AUTORISER le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Subvention 2020 voyages scolaires : groupes scolaires de Souilly, Ancemont et Rive Gauche

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° DE VERSER au titre de 2020 une subvention voyage scolaire de :

- **2 052 €** pour le groupe scolaire d'ANCEMONT (57 élèves)
- **4 752 €** pour le groupe scolaire de SOUILLY (132 élèves)
- **3 528 €** pour le groupe scolaire RIVE GAUCHE (98 élèves)

Lancement mise en concurrence travaux écoles 2020

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à lancer la mise en concurrence pour les travaux de restructuration et rénovations des ensembles scolaires 2020 ;

2° D'AUTORISER le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Il lève la séance du conseil communautaire à 23h00.

Le Président,
S. NAHANT

La Secrétaire
C. HABART